

parlant de la sorte, nous ne prétendons point autoriser les futilités et les bouffonneries parce qu'elles n'excluent pas du royaume des cieux. Mais nous disons que de même que chez le Père il y a diverses demeures, et qu'une étoile diffère d'une étoile en clarté *Jean* xiv, I. *Cor.* xv; il en est de même de la résurrection des morts. Ainsi un chrétien n'est coupable ni de fornication, ni d'impureté, ni de débauche; cependant s'il se permet des futilités et des bouffonneries, il n'aura pas dans le ciel la place qu'il aurait eue, s'il avait été affranchi de ces vices. On me dira, soit, les folles paroles et les bouffonneries n'ont pas le même caractère de gravité que la fornication, l'impureté et l'avarice; l'Apôtre n'aurait-il pas dû au moins joindre la turpitude aux trois vices qu'il vient d'énumérer? Nous répondons que par turpitude il faut entendre ici une pensée secrète, lorsque les premières flammes de la passion se font sentir à nous, et que notre cœur est comme embrasé par le feu des sensations de la chair, et que cependant nous étouffons ce feu à l'aide du jugement de la raison et de la crainte de Dieu. Disons enfin que l'Apôtre s'était déjà borné à énumérer plus haut trois sortes de vices, sans y joindre la turpitude en disant : « Que la fornication ou l'impureté ou toute avarice ne soient même pas nommées parmi vous. » Et immédiatement après il met la turpitude avec les folles paroles et les bouffon-

sermone non labitur perfectus est » *Jacob.* iii, 2. Neque vero ista dicentes, locum stultiloquio et scurrilitati damus, dum non excluduntur a regno, sed quomodo apud Patrem diversæ sunt mansiones, et stella a stella differt in gloria *Jean.* xiv; I. *Cor.* xv; sic et resurrectio mortuorum; quamvis aliquis a fornicatione, immunditia, atque lascivia alienus sit; tamen si stultiloquus et scurrilis fuerit, non tenebit eum locum quem possessurus erat, si hæc vitia non haberet. Respondeat quis: Esto stultiloquium et scurrilitas non eundem habeat reatum, quem fornicatio, immunditia et avaritia; numquid non et turpitudinem cum tribus superioribus debuit nominare? Ad quod dicendum, turpitudinem hic significare absconditam cogitationem, cum inflammatum sensus noster ad libidinem, et carnis titillationibus anima ignita succenditur, et nihilominus Dei timore et mentis judicio refrenatur. Denique etiam supra absque turpitudine, tria pariter appellavit, dicens: « Fornicatio autem et omnis immunditia et avaritia, nec nominetur in vobis; et deinceps turpitudine cum stul-

neries. Or, pas plus que les folles paroles et les bouffonneries, la turpitude n'exclut éternellement du royaume des cieux. Or, comme dans ce qui précède, en citant ces paroles d'une autre épître : « Que personne n'opprime en cela son frère, et qu'aucun ne le trompe dans l'avarice, » I. *Thess.* iv, 6, nous avons dit que l'avarice signifiait l'adultère, nous demandons si ce que dit ici l'Apôtre, « ou l'avare, ce qui est une idolâtrie, » doit s'entendre dans le sens que nous venons d'indiquer, ou bien selon l'interprétation commune. Nous trouvons dans beaucoup d'endroits des prophètes, que l'idolâtrie est appelée une fornication : « Ils commettaient la fornication avec leurs idoles; » et encore : « l'esprit de fornication les a déçus, » *Osée.* iv. On peut donc entendre la fornication dans le sens d'idolâtrie. Mais si l'on est convenu d'appeler avare celui qui amasse de l'argent n'importe comment, qui désire faire fortune par tous les moyens bons et mauvais, qui met toute sa joie à voir ses coffres pleins, on peut dire aussi de cet homme que c'est un idolâtre, parce qu'il adore l'image empreinte sur la pièce d'or, et qu'il vénère les idoles qui s'y trouvent gravées : De même en effet que pour les intempérants leur dieu c'est leur ventre, ainsi peut-on dire dans un sens très juste que l'argent est le dieu des avares, d'autant plus que dans un autre endroit l'Apôtre appelle l'avarice une véritable idolâtrie. Mais

tiloquio et scurrilitate numerata est. Et quomodo stultiloquium et scurrilitas; sic et ista turpitudine non perdit, nec in perpetuum excludit a regno. Quia vero in superioribus ex eo quod alibi legeramus : « Ne supergrediatur, et avarus fraudet in negotio fratrem suum » I. *Thess.* iv, 6, dixeramus avaritiam pro adulterio positam; quaerimus id quod nunc dicitur, « aut avarus, quod est idolis serviens, » utrum cum illa, an cum vulgata interpretatione consentiat. Invenimus in locis plurimis prophetarum idolatriam, fornicationem appellatam. « Fornicabantur, » inquit, « post idola sua » *Osée.* iv, 12. Et : « spiritu fornicationis seducti sunt. » Potest itaque fornicatio et super idolatriam intelligi. Sin vero avarus ille accipitur, qui pecuniam utcumque conquirens, nummos per fas et nefas habere desiderat, et pleno sacculo delectatur, iste idololatrias in eo est, quia sculpturam ipsius nummi colit, et idola in eis caelata veneratur. Ut voracium deus venter est, ita cupidorum quoque justissime pecunia deus dici potest; maxime cum in alio loco Apostolus cupiditatem idolatriam vocet

quelle est la pensée de l'Apôtre lorsqu'il dit : « Dans le royaume du Christ et de Dieu » I. *Cor.* x. Est-ce que le royaume du Christ est autre que celui de Dieu, ou bien n'y a-t-il qu'un seul royaume à la fois, celui du Père et du Fils. Si en effet, il avait dit : « dans le royaume du Fils et du Père, » par le Fils nous parviendrions jusqu'au Père, et malgré la diversité des personnes, il n'y aurait pour régner qu'une seule majesté. Mais comme l'Apôtre a dit : « Dans le royaume du Christ et de Dieu, » il nous faut entendre que ce Dieu c'est le Christ, car, quand il aura remis le sceptre du royaume à Dieu et à son Père, ce n'est pas le Père qui sera tout en tous, mais Dieu qui sera tout en tous. Or, là où nous trouvons le mot Dieu, il faut entendre le Père aussi bien que le Fils; et ce que nous disons du Père et du Fils, il faut le dire également du Saint-Esprit.

« Que personne ne vous séduise par de vains discours, car c'est pour ces choses que la colère de Dieu est venue sur les fils de la défiance. » Les paroles qui trompent et font tomber dans le piège, sont des paroles vaines et vides de sens. Celles au contraire qui édifient ceux qui les entendent sont pleines, nourries et pressées. Or, comme il en est beaucoup qui nient

l'existence des supplices vengeurs des péchés aussi bien que des châtiments extérieurs, et qui prétendent que le péché et la conscience du péché trouvent en eux-mêmes une peine suffisante, dans ce ver qui ne meurt pas dans le cœur, dans ce feu qui ne s'éteint pas dans l'esprit, à l'exemple d'une fièvre qui ne tourmente pas extérieurement celui qui en est atteint, mais fait souffrir le corps sans l'application extérieure d'aucun tourment; l'Apôtre appelle ces discours séducteurs, ces pièges trompeurs, des paroles vaines et vides de sens; elles ont une apparence fleurie, pour flatter les pécheurs, mais en leur inspirant de la confiance, elle les entraînent bien plus sûrement dans les supplices éternels. Car rien n'excite autant la juste colère de Dieu que de voir le pécheur orgueilleux, marcher la tête levée et fière, et sans vouloir se réduire à pleurer ses fautes, et à implorer la miséricorde pour ses péchés. « Car c'est pour ces choses que la colère de Dieu est venue sur les fils de la défiance, » ou qui ne peuvent être persuadés, car le mot ἀπεπιστία doit être entendu dans un sens opposé, plutôt comme venant du mot, *persuasion*, que du mot *confiance*. Or, les fils de défiance, ou qui ne se laissent point persuader sont ainsi appelés, comme on dit

Ad hæc videndum quid sentire voluerit, dicens : « In regno Christi et Dei » I. *Cor.* x; utrumnam aliud regnum Christi sit, et aliud Dei; an idem regnum sit Patris et Filii. Et siquidem dixisset, in regno Filii et Patris, per Filium veniremus ad Patrem; et licet esset diversitas personarum, tamen esset regnantium una majestas; tunc vero cum dixerit : « In regno Christi et Dei, » ipsum Deum, et Christum intelligamus, quia et cum tradiderit regnum Deo et Patri, non erit Pater omnia in omnibus, sed Deus omnia in omnibus. Ubi autem Deus est, tam Pater quam Filius intelligi potest. Porro quod de Patre et de Filio dicimus, hoc idem et de Spiritu sancto sentiamus.

« Nemo vos decipiat inanibus verbis; propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiae. » Verba quæ decipiunt atque supplantant, inania sunt et vacua. Quæ vero ædificant auditores, plena, cumulata, conferta. Quia igitur sunt plerique (1) qui dicunt, non futura

pro peccatis esse supplicia, nec extrinsecus adhibenda tormenta; sed ipsum peccatum, et conscientiam delicti esse pro poena, dum vermis in corde non moritur, et in animo ignis accenditur, in similitudinem febris quæ non torquet [AL. torqueat] extrinsecus ægotantem, sed corpora ipsa corripiens punit, sine cruciatum forinsecus adhibitione quod possidet. Has itaque persuasiones et decipulas fraudulentas, verba inania appellavit et vacua, quæ videntur florem quemdam habere sermonum, et blandiri peccantibus; sed dum fiduciam tribuunt, magis eos ferunt ad æterna supplicia. Quia de nulla re sic irascitur Deus, quomodo si peccator superbiat, et erectus ac rigidus non flectatur in fletum, nec misericordiam postulet pro delicto. « Propter hæc enim venit ira Dei super filios diffidentiae, » sive, « insuasibilitatis; » ἀπεπιστία enim magis a « suasionem » quam a « fiducia » e diverso intelligi potest. Insuasibilitatis autem, sive diffidentiae, filii sic dicuntur, quomodo filii perditionis,

(1) Facile Origenistas impugnat, qui hocce delirium ex ipso Adamantio lib. II de Principiis, cap. 2, didicerint. Proditum id quoque ab Orosio in Comment. ad S. Augustinum ubi Origenistas inter alia, ait, solios jactare in vulgus : « Ignem æternum, quo peccatores puniantur, non esse ignem verum, dicentes dictum esse ignem propriæ conscientie punitionem; ac si peccatorum animus post purgationem conscientie in unitatem corporis Christi rediturus. » *Ed. Mig.*



d'ailleurs les fils de perdition, les fils de fornication, les fils de mort, les fils de géhenne, et d'autres dénominations semblables, qu'il est facile de trouver dans divers endroits de l'Écriture.

« N'avez donc point de commerce avec eux. » On est en commerce ou en participation avec les enfants de défiance, lorsqu'on est coupable de fornication, d'impureté, d'avarice, crimes pour lesquels la colère est venue sur les fils de la défiance. Celui-là entre en participation avec eux qui prend une part à ce qu'ils font, et qui entre en communion de leurs mauvaises œuvres, et on appelle coparticipant celui qui prend part avec d'autres, et dans le coparticipant se trouve compris celui qui participe. Mais dans celui qui participe n'est pas compris nécessairement le coparticipant. Considérez attentivement le mot coparticipant et participant. Je crois que dans les Écritures le mot participant est pris en bonne part, et le mot coparticipant presque toujours en mauvaise part. Ainsi, par exemple : « C'est pourquoi Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une onction de joie qui vous élève au-dessus de tous ceux qui doivent y participer, » *Ps. XLIV, 8*; et dans un autre endroit : « Nous avons été faits participants de Jésus-Christ, mais à condition de conserver véritablement jusqu'à la fin ce commencement de son être, » *Hebr. III, 14*. Or, je ne me souviens pas d'avoir lu ailleurs, si ce n'est dans cet endroit

et filii fornicationis, et filii mortis, et filii gehennae, et caetera his similia, quae in variis Scripturarum locis invenire per facile est.

« Nolite ergo effici comparticipes eorum. » Particeps sive comparticeps fit diffidentiae filiorum, qui in fornicatione, et in inmunditia, et avaritia, propter quae venit ira Dei super filios diffidentiae, reperitur. Et particeps quidem eorum est, ab eo quod participatur, et communionem habet malorum operum; comparticeps vero ei appellatur, qui cum aliis est particeps; et in comparticipi intelligitur et particeps. In participi vero non statim tenetur et comparticeps. Diligenter observa verbum comparticipis atque participis. Puto enim in Scripturis participem in bonam partem, comparticipem in malam semper accipi. Verbi gratia : « Propter quod unxit te Deus Deus tuus, oleo exultationis praecipue tuis *Ps. XLIV, 8*; et in alio loco : « Participes enim Christi facti sumus, si tamen principium substantiae usque ad finem firmum tenuerimus » *Heb. III, 14*. Porro non memini alibi me legisse, excepto praesenti

le mot coparticipant, ou participant avec; et cependant il est évident qu'il est pris ici non en bonne, mais en mauvaise part.

« Car autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. » S'il est possible que les ténèbres se changent en lumière, on ne peut donc dire avec certains hérétiques, qu'il y a une nature destinée à périr et qui ne peut recevoir le salut? Interrogeons donc ceux qui inventent cette erreur. Tous les impies sont-ils ténèbres ou ne le sont-ils pas? Or, il en est quelques-uns qui étaient d'abord appelés ténèbres à cause de leur malice, et qui, convertis à de meilleurs sentiments, sont maintenant appelés lumière dans le Seigneur. Ainsi, de même que les justes sont la lumière du monde, ainsi les impies sont appelés ténèbres par une conséquence contraire; et les justes, par cela même qu'ils sont lumière, verront la lumière dans la lumière, les pécheurs au contraire, étant ténèbres, sont le peuple assis dans les ténèbres, et qui ne voit rien. La différence qui existe entre eux, la distance qui les sépare nous est rendue sensible par leurs fruits. Car tout homme qui fait le mal, hait la lumière, et comme il ne se produit pas à la lumière, il est ténébreux, fils de la nuit et des ténèbres. Mais pour celui qui opère la vérité, et qui vient à la lumière, il est lumière et le fils de la lumière et du jour, » *Jean III, 20, 21*. Or, c'est par la lumière ou les ténèbres du cœur que se distinguent ceux qui

loco, « comparticipem; » et tamen manifestum est hic non in bona parte, sed in contraria positum.

« Eratis enim aliquando tenebrae; nunc autem lux in Domino. » Si possible est verti in lucem tenebras non est secundum quosdam haereticos natura quae pereat, et recipere nequeat salutem. Interrogemus ergo eos qui illa confingunt : utrumnam omnes impii tenebrae sint, neque; de quibus quidam cum propter malitiam tenebrae vocarentur, ad meliora conversi, nunc lux appellantur; in Domino. Sicut autem justii sunt lumen mundi, sic impii consequenter tenebrae vocabuntur; et justii quidem cum sint lumen, videbunt lumen in lumine; injusti autem cum sint tenebrae, populus sunt sedens in tenebris, et nihil videns. Quorum differentiam inter se atque distantiam ex fructibus intelligimus. Omnis enim qui operatur malum, odit lucem, et non veniens ad lucem, tenebrosus est, et filius noctis atque tenebrarum. Qui vero operatur veritatem, et in lucem venit, lux est, et filius lucis et diei *Joan. III, 20, 21*. Lucentes autem sive tenebrosi, de cordis vel lumine,

sont appelés ici lumière ou ténèbres. A ce sujet vous demanderez si c'est comme caractère distinctif de ceux qui sont lumière, mais qui ne sont pas lumière dans le Seigneur, qu'il est écrit : « Maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. » Il était de toute convenance qu'en écrivant aux Éphésiens parvenus au sommet le plus élevé de la science, il leur dit : qu'ils étaient lumière dans le Seigneur. Ce n'est pas qu'à proprement parler les ténèbres se changent en lumière, ou que la lumière se transforme en ténèbres, mais ceux qui reçoivent de l'état où ils sont, le nom significatif de la vertu ou du vice, s'ils passent de cet état à un autre, reçoivent également en vertu de l'état où ils sont le nom de ténèbres ou de lumière.

« Marchez comme des enfants de lumière. » Si Dieu est lumière, et qu'il n'y ait point de ténèbres en lui, les enfants de Dieu sont des enfants de lumière. Pour la même raison, si le Christ est la vraie lumière, ses enfants auxquels il dit : « Mes petits enfants, je suis pour peu de temps avec vous, » *Jean XIII, 33*, sont les fils de la vraie lumière. D'où nous concluons que les enfants de Dieu le Père, sont les mêmes que les enfants de Jésus-Christ.

« Or, le fruit de la lumière consiste en toute bonté, justice et vérité. » C'est contre Marcion (qui sépare le Dieu juste du Dieu bon, affirme que le Créateur est juste, et qu'un autre, je ne sais

lequel, dont Jésus-Christ venu sur la terre serait le fils, est exclusivement le Dieu bon,) que nous produisons ce témoignage. Car le fruit de la lumière n'est pas seulement dans la bonté, mais dans la justice et la vérité. Donc là où est la bonté, là aussi est la justice, et là où est la justice, là aussi est la vérité. Donc, comme ils sont forcés de l'avouer, la vérité et la bonté se trouvent réunies en Dieu le Père. Or, l'Apôtre nous enseignant que la bonté et la vérité se trouvent en lui et non pas dans un autre, là aussi se trouve la justice. Que Marcion comprenne également que Jésus-Christ est aussi appelé la bonté, la vérité, la justice; la bonté en ce qu'il donne la grâce non selon les œuvres, mais par un effet de sa miséricorde, la justice en ce qu'il rend à chacun ce qu'il mérite; enfin la vérité parce que seul il connaît les causes de toutes les créatures et de toutes choses.

« Examinant ce qui est agréable à Dieu. » Nous devons faire toutes nos actions avec conseil, usant de toute attention et précaution pour ne faire que ce que nous savons être agréable à Dieu à l'exemple d'un changeur plein de prudence qui juge de la bonté d'une pièce d'or non seulement à l'œil, mais au poids et au son. Mais comme la suite du discours paraît tant soit peu troublée et l'abondance des pensées jaillir tout ensemble, voici comment l'ordre peut y être rétabli : N'avez donc point de commerce avec

vel tenebris cognoscuntur. Super haec queres, ne forte ob distinctionem eorum qui lux sunt, sed non sunt lux in Domino, de justis dicatur : « nunc autem lux in Domino. » Decenter quoque Ephesiis, qui ad scientiam summam conscenderant, scribitur quod sint lux in Domino. Neque vero tenebrae ipse vertuntur in lucem; aut lux in tenebras commutatur; sed hi qui ab eo quod sunt, nomen quoque vel virtutis meruerunt, vel vitii; si conversi fuerint de alio in aliud, ὁμοιότητος his rebus a quibus possidentur, vel tenebrarum, vel lucis vocabulum sortientur.

« Ut filii lucis ambulate. » Si Deus lux est, et tenebrae in eo non sunt, filii Dei, filii lucis sunt. Necnon si Christus lux vera est, filii quoque ejus ad quos loquitur, dicens : « Filioli mei, adhuc modicum vobiscum sum » *Joan. XIII, 33*, filii verae lucis sunt. Ex quo colligitur eosdem filios esse Dei Patris, qui sunt filii Christi Jesu.

« Fructus enim lucis est in omni bonitate et justitia et veritate. » Adversus Marcionem (qui justum Deum a hono separat, et putat Creatorem esse justum; alium vero nescio quem, cujus Christus iste qui venit, filius

sit, bonum tantummodo esse Deum) hoc testimonium proferamus. Siquidem fructus lucis, non solum est in bonitate; sed in justitia et in veritate. Ubi itaque bonitas est, ibi et justitia; ubi justitia, ibi consequenter et veritas. Apud bonum ergo Christi Patrem, ut ipsi quoque fatentur, est veritas et bonitas. Ubi autem bonitas et veritas, apud ipsum, et non apud alium, ut nunc Apostolus docet, justitia est. Intelligat quoque Marcion ipsum Christum, bonitatem, veritatem, et justitiam nuncupari. Bonitatem in eo quod non secundum opera, sed secundum misericordiam det gratiam credentibus in se. Justitiam in eo, dum unicuique retribuit quod meretur. Porro veritatem, dum ipse solus causas creaturarum omnium, rerumque cognoscit.

« Probantes quid sit beneplacitum Deo. » Omnia faciendae cum consilio, ut cauti atque solliciti, ea tantum quae scimus Deo placere, faciamus; in morem prudentissimi trapezite, qui sculptum numisma non solum oculo, sed et pondere, et tinnitu probat. Quia vero in hoc loco contextus eloquii videtur esse turbatus, et tota scaterere sententia, sic ordini sermo reddendus est : No-



eux, examinant ce qui est agréable à Dieu, car bien que vous fussiez autrefois ténébres, vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur; marchez donc comme les fils de lumière, en montrant ces fruits de lumière en toute bonté, justice et vérité.

« Et ne vous associez point aux œuvres infructueuses des ténébres. » Dans l'épître aux Galates, l'Apôtre emploie le nom de fruit pour l'esprit et le nom d'œuvre pour la chair lorsqu'il dit : « On connaît aisément les œuvres de la chair, qui sont : la fornication, etc. » *Galat.* v, 19. « Au contraire les fruits de l'esprit sont : la charité, la joie, la paix, etc. *ibid.*, 22. Or, dans cette épître, il appelle infructueuses les œuvres des ténébres, et tous ceux qui s'en rendent coupables forment une société commune.

« Mais plutôt réprouvez-les. » Entre tous les autres commandements, c'est un acte de courageuse liberté que de pouvoir reprendre ceux qui pèchent. Mais celui-là seul peut le faire qui ne craint pas de s'entendre dire : « Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez à ôter la paille de l'œil de votre frère, » *Luc* vi, 42. Voilà pourquoi les prophètes qui n'étaient souillés d'aucun péchés et dont la conscience n'était pas cautérisée, pouvaient reprendre en toute liberté les prévaricateurs.

« Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire. » Je ne vois pas ici que le discours se

lite ergo fieri participes eorum, probantes quid sit beneplacitum Deo; etsi enim eratis aliquando tenebrae, nunc autem lux estis in Domino; quasi filii lucis ambulato, fructus luminis ostendentes in omni bonitate, et iustitia, et veritate.

« Et nolite communicare operibus infructuosius tenebrarum. » Et ad Galatas nomen fructus, in spiritu, operis vero posuit in carne, dicens : « Manifesta autem sunt opera carnis, quae sunt fornicatio » *Galat.* v, 19, et reliqua. « Fructus vero spiritus est charitas, gaudium, pax » *Ibid.*, 22, et caetera. Porro in presentiarum, opera tenebrarum infructuosa appellavit; quibus qui ea fecerint, communione sociantur.

« Magis autem et arguite. » Inter caetera mandata, etiam peccantes posse arguere, maximae libertatis est. Sed hoc ille potest facere qui non meretur audire : « Hypocrita, eijce primum trabem de oculo tuo, et tunc poteris eijcere festucam de oculo fratris tui » *Luc.* vi, 42. Quamobrem et prophetae, nulla ipsi peccatorum sorde polluti, nec cauteriatam, habentes conscientiam poterant caeteros arguere delinquentes. Ex quo animad-

suive, et que ce que vient de dire l'Apôtre : « Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire, » se rattache à ce qui précède immédiatement, à moins que l'inversion ne remonte plus haut et serve aux enfants de la défiance, et tel serait alors le sens : « Ce qu'ils font en secret est honteux même à dire, c'est-à-dire la fornication, l'impureté et toute avarice. »

« Or, tout ce qui est répréhensible se découvre par la lumière, car tout ce qui se découvre est lumière. » « Tout » nul doute qu'il ne faille y comprendre tout ce que font en secret les enfants de la défiance, car se sont des choses répréhensibles qui sont découvertes par la lumière. Or, la lumière reprend et découvre les choses qui étaient auparavant ténébres et qui ensuite sont devenues lumière dans le Seigneur, c'est-à-dire que par là même qu'elles sont reprises deviennent meilleures, dont la transformation se manifeste en public et devient ainsi lumière, parce que tout ce qui se découvre est lumière.

« C'est pourquoi l'Écriture dit : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi d'entre les morts et le Christ t'illuminera. » Ou bien : « Le Christ se lèvera pour toi. » Comme les œuvres des ténébres qui sont accusées par la lumière sont produites à la lumière et transformées par cette accusation, l'Écriture dit à ceux qui dorment et qui sont morts, parce qu'ils ont fait des œuvres de ténébres : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi d'entre les

vertendum eum arguere posse, qui ipse non redarguatur in semetipso.

« Quae enim occulte fiunt ab eis, turpe est et dicere. » Non mihi videtur sermonis stare contextus, ut id quod nunc dicitur : « Quae enim occulte fiunt ab eis, » ex superioribus pendeat, et sciri possit ad quos potissimum referendum sit, nisi forte alius reddatur hyperbaton, et ad filios diffidentiae copuletur, ut sonare possit, quae occulte fiunt a filiis diffidentiae, turpe est et enim dicere, quae sunt fornicatio et immunditia et avaritia omnis.

« Omnia autem arguta a luce manifestantur; omne enim quod manifestatur, lux est. » Omnia, haud dubium quin ea quae occulte fiunt a filiis diffidentiae; haec enim a luce arguta manifestantur. Lux autem arguit ea quae prius erant tenebrae, et postea facta sunt lumen in Domino; ut ex eo quod corripuntur, mutantur in melius, et mutata manifestentur in publico, et publicata sint lumen, quia omne quod manifestatur, lux est.

« Propter quod dicit : Surge qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus » (sive, « orietur tibi Christus.) Quoniam opera tenebrarum a luce arguta

morts : » On me demandera quel est celui qui parle ainsi : « Lève-toi, toi qui dors et lève-toi d'entre les morts, » ou quel est ce témoignage dont se sert ici l'Apôtre. Celui qui se contente d'une simple réponse, dira qu'il a lu ce témoignage dans les prophètes moins connus qu'on appelle apocryphes, et qu'il le cite ici, comme il est évident qu'il l'a fait dans d'autres endroits, non qu'il approuve par la même les apocryphes, mais il les cite comme il a cité les vers d'Aratus, d'Epiménide et de Ménandre pour appuyer la vérité qu'il voulait prouver. Et cependant de ce qu'il affirme qu'Aratus, Epiménide et Ménandre ont dit quelque chose de vrai, il ne s'en suit pas que tous leurs écrits soient saints. Un autre voit dans ces paroles comme une prosopopée que l'Apôtre prête à l'Esprit-Saint, et la présente comme une exhortation à la pénitence. Quant à moi, autant que me le permet ma petite médiocrité, j'ai comme passé au van toutes les éditions de l'ancien Testament et le texte hébreu lui-même sans trouver cette citation. Peut-être pourrions-nous dire que de même qu'autrefois les prophètes parlant au peuple disaient : « Voilà ce que dit le Seigneur, » et encore : « Parce que le Seigneur a parlé; » ainsi l'Apôtre rempli de l'Esprit-Saint éclate tout d'un coup et fait entendre ces paroles que le Christ prononce par sa bouche : « Voilà ce que dit le Seigneur. » Il nous faut encore discuter cette difficulté, com-

manifestantur in lucem, quae his arguta fuerant transmutatis, dicitur dormientibus et mortuis, eo quod opera fecere tenebrarum : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis. » Quærat aliquis, quisnam sit iste qui dicat : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis; » aut cujus testimonio Apostolus sit abusus? Et quidem qui simpliciter responsione contentus est, dicit in reconditis eum prophetis, et his quae vocantur apocrypha hæc lecta in medium protulisse (sicut in aliis quoque locis illum fecisse manifestum est), non quod apocrypha comprobaret; sed quo et Arati, et Epimenidis, et Menandri verisibus sit abusus ad ea quae voluerat in tempore comprobanda. Nec tamen Arati, et Epimenidis, et Menandri, tota quae scripsere, sunt sancta, quia eos vere aliquid dixisse testatus est. Alius vero quasi προσωποποιῶν Spiritus sancti Apostolus figuraverit, ad exhortationem penitentiae hæc dicta memorabit. Ego certe secundum paupertatulam meam, omnes editiones veterum Scripturarum, ipsaque Hebræorum volumina diligenter eventilans, nunquam hoc scriptum reperi. Nisi forte et hoc dicamus : quomodo olim prophetae in con-

ment il est dit à une seule et même personne : « Lève-toi, toi qui dors, comme si elle était vivante, et : « Lève-toi d'entre les morts, » comme si elle était morte. Comme dans l'homme il y a l'esprit, lequel nous l'avons dit, est toujours pris en bonne part, et l'âme dont nous lisons les infirmités et la mort suite de ses péchés, ces paroles : « Lève-toi, toi qui dors, » se rapporte à l'esprit, et ce qui suit : « et lève-toi d'entre les morts, » s'applique à l'âme. « Car l'âme qui aura péché, mourra, » *Ezech.* xviii, 4. Mais nous ne voyons nulle part la mort de l'esprit. Donc, le Christ qui est la vraie lumière se lèvera pour celui qui s'est réveillé de son sommeil et qui est ressuscité d'entre les morts. Je me rappelle avoir entendu un certain interprète discuter ces paroles dans l'église. Pour faire comme un coup de théâtre, il découvrit au peuple sa figure qu'on n'avait jamais vue auparavant, et lui dit, pour lui être agréable, cette interpellation est adressée à Adam sur la montagne du Calvaire où le Seigneur a été crucifié. Cette montagne a reçu le nom de Calvaire parce que la tête du premier homme y a été ensevelie. Dans le temps donc que le Seigneur crucifié était suspendu au-dessus de son tombeau, on vit s'accomplir cette prophétie : « Lève-toi, Adam, toi qui dors, et lève-toi d'entre les morts, » et le Seigneur te touchera ἐπιφύσει et non pas : « le Seigneur se lèvera pour toi » ἐπιφύσει σοι Χριστός. C'est alors

cione populi loquebantur : « Hæc dicit Dominus. » Et : « Quoniam Dominus locutus est; » ita et Apostolum Spiritu sancto plenum, repente in verba quae in se Christus loquebatur, erupisse atque dixisse : « Hæc dicit Dominus. » Necnon et illud est disserendum, quomodo uni atque eidem dicatur quasi viventi : « Surge qui dormis; » et quasi mortuo : « Exsurge a mortuis. » Igitur quia et spiritus est hominis, quem semper in bonam partem scriptum meminimus, et anima cujus et infirmitates et mortes legimus peccatorum, id quod nunc dicitur : « Surge qui dormis, » referatur ad spiritum; et quod sequitur : « Exsurge a mortuis, » animae coaptetur. « Anima enim quae peccaverit, ipsa morietur » *Ezech.* xviii, 4. Spiritus autem mortem nunquam omnino legimus. Christus ergo lux vera orietur ei qui surrexit de somno, et ex mortuis fuerit suscitatus. Scio me audisse quemdam de hoc loco in Ecclesia disputantem, qui in theatrale miraculum, nunquam ante visam formam populo exhibuit, ut placeret, Testimonium hoc, inquam; ad Adam dicitur in loco Calvariae sepultum, ubi crucifixus est Dominus. Qui Calva-



en effet que, par le contact de son sang et de son corps suspendu, il a été vivifié et s'est levé, et que s'accomplit dans la vérité le miracle figuratif d'Élisée mort, ressuscitant un mort, IV, *Rois*, xiii. Ces détails sont-ils vrais ou faux? C'est une question que j'abandonne au jugement du lecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils plurent au peuple et qu'ils furent recus par des applaudissements et des transports de joie. Quant à moi, je ne sais qu'une chose et je la dis, cette explication ne s'accorde nullement avec la véritable interprétation de ce passage, ni avec le contexte.

« Ayez donc soin, mes frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages. » Rien de plus convenable que cet avertissement donné aux Éphésiens de marcher avec circonspection, eux dont l'esprit par un long exercice s'était accoutumé à discerner le bien et le mal, et qui, éprouvant toutes choses, s'appliquaient au bien qu'ils avaient résolu de faire. Or, celui qui examine comment il doit marcher et avec quelle circonspection il doit poser le pied, de peur qu'il ne heurte contre la pierre et qui dit : « Seigneur, votre parole est le flambeau qui guide mes pas, » est véritablement sage. Car je ne puis croire qu'un insensé, voulût-il marcher avec circonspection, puisse accomplir ce précepte, parce qu'il est

riæ idcirco appellatus est, quod ibi antiqui hominis esset conditum caput; illo ergo tempore quo crucifixus Dominus, super ejus pendebat sepulcrum, hæc prophætia completa est dicens : « Surge, Adam, qui dormis, et exsurge a mortuis; » et non ut legimus ἐπιζώσεται σοι Χριστός, id est, « orietur tibi Christus; » sed ἐπιζώσεται, id est, « contiget te Christus. » Quia videlicet tactu sanguinis ipsius, et corporis dependentis, vivificetur atque consurgat; et tunc typum quoque illum veritate compleri, quando Elisæus mortuus mortuum suscitavit IV *Reg.* xiii. Hæc utrum vera sint, necne, lectoris arbitrio derelinquo. Certe tunc in populo dicta placuerunt, et quodam plausu ac tripudio sunt excepta. Unum quod scio, loquor, cum loci istius interpretatione atque contextu sensus iste non convenit.

« Videte ergo quomodo caute ambuletis; non ut insipientes, sed ut sapientes. » Recte Ephesius dicitur, ut caute ambularet, qui habebat exercitatos sensus ad discernendum bonum et malum, et probantes omnia, id quod statuerant, bonum esse retinebant. Qui autem videt quomodo ambulet, et quam caute figat gradum, ne forte ad lapidem offendat pedem suum, et dicit :

donné aux sages et non aux imprudents. Nous comprenons aussi par là que les préceptes moraux que la plupart regardent comme évidents, parce qu'il est dit dans le psaume dix-huitième : « Le commandement du Seigneur est lumineux, il éclaire les yeux » ont besoin d'une explication sage et circonspecte, parce que ce précepte lumineux éclaire les yeux de ceux qui ont abandonné les vices de la folie pour s'appliquer tout entiers à l'étude de la sagesse.

« Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. » Celui qui est sage et qui par là même dirige ses pas avec prudence, rachète le temps. Or, il rachète le temps, parce qu'il y a des jours mauvais. Lorsque nous passons le temps dans la pratique des bonnes œuvres, nous achetons le temps et nous nous rendons propre ce que la malice des hommes avait vendu. Nul de ceux qui sont préoccupés des nécessités de cette vie, et dont la pensée est tout entière dans les richesses et les sollicitudes que l'Évangile appelle des épines, *Marc.* iv, *Luc.* viii, ne peut racheter le temps pour lui. Or, en rachetant le temps qui s'est écoulé dans des jours mauvais, nous lui donnons une certaine transformation, nous changeons les jours mauvais en bons, et nous faisons qu'ils appartiennent non plus au siècle présent, mais au siècle futur. On peut encore donner une autre

« Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine » *Ps.* cxviii, 105, utique sapiens est. Non enim puto ἰδιώτην quempiam, etsi velit ambulare caute, posse hoc implere præceptum; quia sapientibus et non insipientibus imperatum est. Ex quo intelligimus et præcepta moralia (quæ plerique manifesta arbitruntur, ex eo quod in octavo decimo psalmo *Vers.* 9 dicitur : « Mandatum Domini lucidum illuminans oculos ») indigere prudenti, et circumspecta expositione; quia lucidum illud præceptum, eorum illuminat oculos, qui, insipientia derelicta, sapientiæ studiis se manciparint.

« Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. » Qui sapiens est, et idcirco caute ambulat, redimit tempus. Tempus autem redimit, quia dies mali sunt. Quando in bono opere tempus consumimus, emimus illud, et proprium facimus quod malitia hominum venditum fuerat. Nemo autem vite hujus querens necessaria, et de divitiis et sollicitudinibus, quas Evangelium spinas nuncupat *Marc.* iv, et *Luc.* viii, cogitans, potest sibi tempus redimere. Redimentes autem tempus, quod in diebus malis est, quodammodo immutamus illud; et dies malos in bonos vertimus, et facimus illos non presentis

explication de ces paroles. O vous, Éphésiens, qui en vous levant du sommeil de ce siècle avez vu se lever pour vous le soleil de justice, Jésus-Christ, marchez avec circonspection et prudence et après avoir renoncé à la folie, appliquez-vous à la sagesse qui vous préservera des changements qu'entraîne la diverse face du temps, et qui de cette diversité des temps ne fera pour vous qu'un seul temps, et comme les persécutions sont nombreuses, car la foi était encore à son berceau, que les églises étaient tous les jours en but à toutes sortes de vexations; suivez une seule et même voie, et sachez que votre objet doit être non de changer comme la lune, ainsi que font les insensés, mais de suivre avec un courage inébranlable la voie dans laquelle vous êtes entrés, de peur qu'en voyant votre persécuteur dans votre juge, vous ne subordonniez votre volonté à celle de votre juge. Si, d'un autre côté, vous êtes en présence d'un panégyriste de vos croyances, avouez que vous êtes chrétiens, mais conservez avec soin, en tout temps, ce que vous êtes. Citons un exemple de l'Écriture pour donner plus de clarté à ce que nous disons. Joseph n'avait qu'un but, c'était de plaire à Dieu. Cette résolution fut immuable au milieu des circonstances les plus différentes, et ne fut ébranlée ni par la jalousie de ses frères, ni par les chaînes de l'esclavage, ni par l'horreur du cachot, ni plus tard par le faste de la

sæculi, sed futuri. Potest et aliter locus iste edisseri : O vos Ephesii, quibus de somno sæculi istius exsurgentibus sol justitiæ ortus est Christus, caute ambulate atque prudenter; et abjecta insipientia, tenete sapientiam, per quam possitis non cum varietate temporum commutari; sed diversitatem temporum vobis unum tempus efficere. Et quia sunt plurimæ persecutiones (in principio quippe fidei propemodum quotidie vexabantur Ecclesiæ), unum tenete cursum, et hoc scitote servandum, ut non in morem stulti, quasi luna mutemini; sed quod semel cœpistis, firma mente teneatis; ne videlicet si persecutorem judicem videritis, et vos cum judicis voluntate mutemini. Rursum si alius dogmatis vestri laudator advenerit, vos fateamini Christianos; sed quod estis, omni tempore reservate. Aliquod de Scripturis ponamus exemplum, ut quod dicimus manifestius fiat. Joseph unum habebat propositum, placere Deo. Hoc nulla varietate temporis immutatum est; nec fratrum invidia, nec conditio servitutis, nec ætatis illecebris, nec dominæ repromissis, nec squalore carceris, nec postea tumore Ægyptiæ potestatis; sed semper

puissance égyptienne; mais il fut toujours le même et en rachetant dans son intérêt cette diverse face des temps, comme nous l'avons dit-il rendit bons les jours mauvais. Il en fut de même de Job qui, en butte à mille épreuves diverses, resta inébranlable dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; devant la perte de ses richesses, les plaies dont il était couvert, les reproches de ses amis, et plus tard lorsque tous ses biens lui furent rendus. Il avait racheté le temps et il avait rendu bons les jours mauvais.

« Ne soyez donc pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu. » Puisque le temps est mauvais, et qu'il faut le racheter, comme nous l'avons dit, il faut avant tout désirer et rechercher la sagesse, afin que par elle nous puissions comprendre quelle est la volonté de Dieu. Car nous ne pouvons marcher avec circonspection, si préalablement nous ne comprenons la volonté de Dieu. Donc, dans toutes nos actions, considérons tout d'abord ce que Dieu veut, et après mûre réflexion, faisons ce que nous savons devoir lui plaire.

« Et ne vous enivrez point de vin, d'où naît la luxure, mais remplissez-vous de l'Esprit-Saint. » De même que nous ne pouvons servir deux maîtres, Dieu et l'argent *Math.* vi, ainsi nous ne pouvons être remplis à la fois de l'Esprit et du vin. En effet, celui qui est rempli de l'Esprit-Saint se fait remarquer par sa pru-

unus fuit, et varietatem, ut diximus, temporum sibi redimens, malos dies vertit in bonos. Hoc idem et de Job sentiendum est, quod per varia tentamenta vexatus, nec divitiis, nec damnis, nec orbitate, nec vulnere, nec exprobatione amicorum, nec solitudine, nec postea honorum omnium restitutione mutatus est. Redemerat enim sibi tempus, et dies malos fecerat bonos.

« Propter quod nolite effici imprudentes; sed intelligite quæ sit voluntas Dei. » Quia tempus malum est, et, sicut supra diximus, redimendum, appetenda ante sapientia est, ut per illam intelligere valeamus quæ sit voluntas Dei. Non enim possumus caute ambulare, nisi prius intellecta voluntate Dei. In omni ergo opere primum considerandum quid velit Deus; et habito judicio, id postea faciendum, quod illi placere fuerit comprobatum.

« Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria; sed impleamini spiritu. » Quomodo non possumus duobus dominis servire, Deo et mammonæ *Math.* vi; sic non possumus spiritu impleri pariter, et vino. Qui enim spiritu impletur, habet prudentiam, et mani-